



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	48	1	0

**OBJET : 00-3 - RENOUELEMENT DU  
CONSEIL MUNICIPAL -  
FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE  
DELIBERANTE - REGLEMENT  
INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL -  
APPROBATION**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

317-20-

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 26/11/2020  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 30/11/2020

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 13/11/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le Code général des Collectivités territoriales impose néanmoins au Conseil municipal de fixer, dans son règlement intérieur, notamment les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les modalités d'expression des conseillers municipaux au sein du bulletin d'information municipale ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

OUÏ CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité, APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal pris en vertu de l'article L. 2121-8 du Code général des Collectivités territoriales et joint à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE  
DELIBERANTE - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION

---

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de  
réception : 30/11/2020

---

Numéro de l'acte : 740226 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740226-DE

---

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles